



NAO 2017...suite et fin !

Rappel des dernières propositions de la Direction :

- ◆ Maintien de la clause de sauvegarde pour tous... et sur la valeur du point
- ◆ Revalorisation de la valeur du point +0,5% au 1er janvier 2017 soit 9,4557 €.
- ◆ Indexation des primes sur la valeur du point (indemnité équipe tardive, prime Coam et Copm le week-end et prime amplitude)
- ◆ Prime outillage pour les magasiniers et agents logistiques (37,91€ par mois)
- ◆ Prime dimanche portée à 60€ au lieu de 57€ ...



Comme annoncé dans sa dernière publication, la CGT a donné la parole aux traminots par la consultation effectuée dans l'entreprise.

Résultats : 75% des consultés sont pour signer l'accord NAO 2017, 16% contre et sans action de grève et 9% contre avec une action de grève....

Fort de ces résultats, respectueuse de la démocratie et après avis de sa Commission Exécutive, le syndicat CGT a signé l'accord salarial 2017.

Quoi qu'il en soit, la CGT veut tout de même mettre en garde la Direction et les élus du SMTC sur les futures politiques d'entreprise.

NON, les restrictions budgétaires ne peuvent pas s'appliquer que sur les petites classes sociales, celles qui avec leurs petites mains produisent et obtiennent les gains de productivité chers aux yeux et aux portefeuilles des donneurs d'ordres.



De l'argent, il y en a (Voir les projets du SMTC avec l'argent public...) mais cet argent doit être réparti et pas uniquement entre les mains des plus riches....

Par conséquent, à travers les efforts imposés aux traminots dans le Contrat de Service Public 2017/2021, et notamment sur les économies drastiques à réaliser pour respecter les critères imposés par le SMTC, la CGT espère que les traminots récupéreront, et ce dès 2018, l'investissement sur les efforts consentis.

Le scandale de l'habillement pour les techniques

Depuis des années, les OP et Techniciens des services techniques ont du mal pour remplacer leurs vêtements de travail.

La CGT a alerté plusieurs fois la direction en réunions, et a demandé à maintes reprises de revaloriser la valeur du point d'habillement. Nos demandes sont restées lettre morte !!!

Pourtant, c'est un véritable scandale que subissent ces salariés.

En remontant dans l'histoire on s'aperçoit que lorsque l'habillement se négociait en francs, le point valait **1,20 franc**...depuis le passage à l'Euro, le point d'habillement vaut **0,1974€**.

Si la conversion, lors du passage à l'Euro, avait été respectée, le point d'habillement aurait dû être à **0,23€**.

Déjà à ce moment-là, la direction en catimini, a baissé la valeur du point habillement et de façon mécanique a amputé la masse d'habillement.

A noter que le cynisme de la direction est pire que celui des pétroliers, qui au moment de passer à la pompe, nous facturent au millième d'Euros !

A TISSEO c'est au dix millièmes d'Euro, soit 4 chiffres après la virgule, que les salariés s'habillent, car c'est bien connu, un pantalon de bleu de travail, chez n'importe quel fournisseur, vaut 21, 5487€.

Au fil du temps, le prix des vêtements a considérablement augmenté, mais pas la valeur du point. Ainsi, pour une même masse de points attribuée, les salariés ne peuvent plus renouveler leurs tenues comme par le passé et ont moins de vêtements.

De janvier 2002 à décembre 2016, l'inflation sur la période, selon l'Insee, a été de 23.8% !!!

Voici un petit comparatif entre l'évolution de la valeur de quelques articles entre 2012 et 2017 :

	2012	2017
Blouson coton	78 points	99 points
Combinaison 2 fermetures	121 points	145 points
Salopette	78 points	104 points
Gilet sans manches	99 points	112 points
Combinaison en coton	155 points	174 points
Pantalon en coton	110 points	139 points
Pull camionneur	143 points	167 points
Tee shirt manches longues	20 points	35 points
Sweat shirt	32 points	43 points
Chaussures London Flex	218 points	287 points
Bottes fourrées	207 points	267 points
TOTAL	1261 points	1422 points

Sans compter sur des disparités tarifaires incompréhensibles, comme par exemple un polo manche courte à 35 pts et le même manche longue à 62 pts !!! **Ca fait cher les manches** !!!

Mais où sont les tarifs soit disant négociés par la direction, sur un catalogue d'habillement restreint, pour nous garantir les meilleurs tarifs... ???

La CGT demande que les salariés puissent choisir librement leur tenue de travail dans tout le catalogue du fournisseur ayant obtenu le marché, comme cela se faisait par le passé et comme cela se fait pour l'outillage, les fournitures de bureau, les pièces détachées etc...

La CGT s'étonne aussi que le fournisseur ayant obtenu le marché des chaussures de sécurité ne nous propose qu'un seul modèle de chaussure, alors qu'il en distribue plusieurs....?

Et que penser du fait que, lors de la commission d'habillement, ce soit un autre fabricant de chaussures qui intervienne et non celui qui a remporté le marché ??? En procédure de marché public cela est surprenant !!!

Les salariés n'ayant pas tous les mêmes pieds et les fournisseurs tous la même forme de chaussures, la CGT demande que les salariés puissent choisir librement leur modèle de chaussure dans le catalogue du fournisseur !

La CGT a demandé que les magasiniers aient leur dotation portée à 1000pts car ils exercent aussi un métier salissant, doivent s'habiller et pouvoir se changer comme tous les autres salariés ! Sans compter que pour pouvoir bénéficier de l'entretien de la tenue de travail il faut un roulement important de tenues.



Et comme si cela ne suffisait pas, tous ceux qui choisissent l'entretien de leurs tenues voient leur dotation amputée de 140 pts...!!!

Polyvalence et non polycompétence !

Malgré une dernière réunion de présentation du bébé, la CGT s'oppose à la proposition de la Direction qui dévoie complètement le métier de vérificateur.

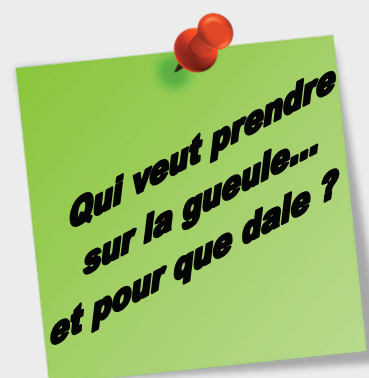
Comment un conducteur « formé » 1 semaine, contre 14 semaines pour un vérificateur à l'embauche, peut exercer avec professionnalisme et en toute sécurité pour lui et son équipe, un « autre » métier de plus en plus exigeant et difficile ?

La CGT considère que Tisséo doit embaucher de véritables agents vérificateurs et non utiliser des « post-it » pour se conformer à un Contrat de service public basé sur la fraude.

Si la fraude doit baisser, elle le doit par l'embauche massive d'agents vérificateurs et non en gesticulant des artifices pour déshabiller l'exploitation bus et pour habiller le service Sûreté !

Pire, ce métier abandonné à l'époque pour des raisons évidentes, était rémunéré avec 5 pts de plus.

Aujourd'hui la Direction prend le pari d'avoir des volontaires et pour que Dale ! **A part peut être leur garantir de prendre sur la gueule quand ils seront conducteurs bus et ISOLÉS à leur poste de travail, car reconnus par un usager verbalisé quelques jours auparavant par une ÉQUIPE de vérificateurs ! A méditer...**



PIBC : La commission qui ne sert à RIEN ???

A la demande des conducteurs, la Direction a réuni la commission des litiges le mercredi 8 mars 2017. Pour la CGT, la Direction n'a pas la volonté de faire vivre cette commission et l'a réuni pour la forme, conformément à l'accord PIBC...

La Direction croit que les conducteurs viennent pleurer misère et leur PIBC, mais plus que de l'argent, c'est une question d'honneur pour être déresponsabilisé et déculpabilisé d'un accident pour lequel ils ne sont pas responsables....c'est tout !

Malheureusement, sans la volonté de remettre l'humain au cœur des débats et de penser que le conducteur est honnête et professionnel, il est alors impossible de traiter un dossier et de rétablir un conducteur dans ses droits.

Bien au contraire, la Direction exclut du dialogue tout ce qui s'apparente à des relations HUMAINES ! **Pas de place pour les « sentiments » et pour le « petit personnel » dans cette commission, ce qui ne surprend pas la CGT de la part de l'imminente responsable juridique à la DRH...qui n'est pas à sa place pour traiter des litiges des accidents de la circulation. Un formateur par exemple (souvent ex moniteur d'auto école) serait plus à même de traiter ces litiges.**

D'ailleurs, quelles que soient les explications apportées par les conducteurs convoqués, la Direction les a quasiment toutes rejetées, se réfugiant derrière le Code des assurances et l'accord PIBC pour définir les responsabilités mais en aucun moment elle ne s'est mise à la place d'un conducteur. !

Oui il y a la règle, mais il y a aussi et surtout l'ESPRIT de la règle. C'est celui-ci qui doit prévaloir. Ce n'est pas derrière les règles qu'il faut se réfugier en cas de litiges, mais faire FACE aux conducteurs injustement incriminés, les écouter et recentrer LES VALEURS HUMAINES dans le débat pour réparer des sentiments d'injustices... **Alors chacun verra que l'accord et les règles fonctionnent.**

D'ailleurs, depuis Mesplé assis derrière un bureau, comment comprendre la conduite d'un bus standard, pire d'un articulé, englué dans la circulation au milieu d'infrastructures TOTALEMENT inadaptées pour des véhicules LOURDS !!!

C'EST TOUS LES JOURS que les conducteurs font preuve de professionnalisme au volant de leur autobus.

C'EST TOUS LES JOURS que les conducteurs réalisent de véritables prouesses, de véritables exploits pour s'insérer, manœuvrer, tourner à droite ou à gauche, EVITER sans cesse les AUTRES automobilistes, et les vélos, et les piétons, et les chutes à bord du bus, et les etc...etc...etc...!

Et la Direction viendraient les « emmerder » pour des litiges à deux balles ? Tout cela pour leur « piquer » quelques 11èmes de Pibc ? Pour la CGT, c'est honteux !

La CGT conseille aux conducteurs la plus grande vigilance et d'éviter toutes les pressions imposées par la Direction (via des TM tendus et certains RSB) pour adapter leur vitesse, respecter le Code de la route et les PGE, veiller au bon placement du bus sur la chaussée et en cas d'accident « chercher » et trouver un témoin.

Seul le témoin apportera les preuves pour que le conducteur, en cas de litiges, ne soit pas sur le coup d'une Direction suspicieuse !

A bon entendeur salut !



Appelle vite le contentieux et la DRH pour définir les responsabilités de chacun !!!